

CAPITALE	TEL-AVIV	NOM OFFICIEL	Etat d'Israël	
LANGUE(S) OFFICIELLE(S)	Hébreu, Arabe		SUPERFICIE	20 406 km ²
LANGUE(S) PARLEE(S)	Anglais		POPULATION	6 800 000 hab.
MONNAIE	Le Shekel			
PRINCIPALES VILLES	Haïfa, Beer Shava, Jérusalem, Eilat, Gaza, Naplouse, Hébron			
REGIME POLITIQUE	République parlementaire			
VACCINS				
RELIGIONS	Juifs, Chrétiens, Musulmans			

CONSULAT

3, rue Rabelais 75 008 Paris Tel : 01 40-76-55-00 Dépôts et Retraits : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30	DELAIS : <small>En jours ouvrables</small>	
	VISA	Pas de visa pour les séjours touristiques de moins de 90 jours

TOURISME

AFFAIRES

1 passeport valable + de 6 mois après retour prévu	1 passeport valable + de 6 mois après retour prévu
--	--

LEGALISATION

REMARQUES

.	Citoyens étrangers, nous consulter. Le visa n'est nécessaire ni en Israël, ni dans les Territoires palestiniens pour un séjour touristique inférieur ou égal à trois mois (cette autorisation peut être prolongée de trois mois sur demande justifiée).
---	--

CONSULAT GÉNÉRAL D'ISRAËL

PARIS

DEMANDE DE VISA

(à remplir très lisiblement)

Photo

(Collez la photo)

NOM DE FAMILLE	PRÉNOMS	PRÉNOM DE LA MÈRE	PRÉNOM DU PÈRE	PRÉNOM DU GRAND-PÈRE PATERNEL

Nom de jeune fille : _____

Né(e) le : _____ à _____

Nationalité actuelle : _____

Profession ou qualité : _____

Date prévue d'entrée en Israël : _____

Durée du séjour : _____

Date des visites précédentes en Israël : _____

Adresse en France : _____ Tél. : _____

Adresse en Israël : _____ Tél. : _____

Entourer la mention retenue :

Situation de famille

CÉLIBATAIRE / MARIÉ / VEUF / DIVORCÉ

But du voyage

TOURISME / AFFAIRES / PROFESSIONNEL /

VISITE DE FAMILLE / TRANSIT / IMMIGRANT /

RÉSIDENT TEMPORAIRE

FAMILLE EN ISRAËL

Nom et prénom : _____ Lien de parenté : _____

Adresse : _____ Tél. : _____

Passeport / Laissez-passer N° : _____

Délivré à : _____ le : _____

Valable jusqu'au : _____

Membres de la famille figurant dans votre passeport et voyageant avec vous :

Prénom

Date et lieu de naissance

1. _____

2. _____

3. _____

EMPLACEMENT RÉSERVÉ AU CONSULAT

Carte de séjour ou visa jusqu'au : _____

Attestation de voyage : _____

visa N° : _____

Catégorie du visa : _____

Valable jusqu'au : _____

Durée du séjour : _____

Nombre d'entrées autorisées : _____

Délivré le : _____

Contrôlé : _____

Paris, le _____

SIGNATURE _____

Document à joindre
à toute commande

B O N D E C O M M A N D E V I S A

▼ Inscrire ci-dessous le ou les Pays de destination

Informations Voyageur

M. Mme Melle

Prénom

Nom

N° Passeport

Nationalité

Téléphone

Mail

Commentaires

Informations Facturation / Livraison

Société

Adresse

Code Postal

Ville

Contact

Téléphone

Mail

Code Imputation¹

► Délai : Normal Urgent Attention, si aucune case n'est cochée, le type de course par défaut est Normal

► Type de visa demandé : Tourisme Affaire

Date de Retour SOUHAITÉ du passeport²

Date de DÉPART du voyageur

Fin de Mission (Réservé Axiome Visa)

Réservé à Axiome Visa

Pays de destination	Dépôt	Retrait	Frais
Total			

▼ Règlement Chèque

Tarifs & options	Montant	Choix
Prestation		
Supplément Urgence		
Dispo Bureau		
Enlèvement Paris		
Livraison Paris		
Recommandé		
Chronopost		
Chronopost International		
Aéroport ^{9h / 18h}		
Aéroport Week end et hors bureau		
Total		

14, avenue de Bourgogne
78450 VILLEPREUX - FRANCE
Téléphone : 01 34 61 03 91
Fax : 01 34 61 01 53
contact@axiomevisa.fr
www.axiomevisa.fr

Date et signature :

J'accepte les conditions Générales de Vente
(dernière page du document)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

• 1 Service

AXIOME VISA (Groupe 4V services) réalise toutes les démarches, formalités administratives ou juridiques, prestation standard ou sur mesure, et met en œuvre tous les moyens pour satisfaire ses clients et leur faciliter l'obtention de leur Visa.

• 2 Responsabilité

Compte tenu de sa position intermédiaire entre ses clients et les organismes ou administrations, AXIOME VISA ne peut être tenue pour responsable du résultat des démarches entreprises, ni des conséquences d'éventuels incidents, retards, contretemps, pertes ou détériorations des documents confiés ou obtenus qui pourraient survenir à un moment quelconque et y compris lors de l'acheminement.

En aucun cas, la responsabilité de AXIOME VISA ne pourra être engagée.

En tout état de cause, la responsabilité de AXIOME VISA ne saurait excéder le montant de la prestation concernée.

• 3 Devis

Un devis peut être fourni à titre indicatif. Un devis précis peut être fait à l'examen direct des documents à traiter. Toutefois, les frais à engager auprès des organismes ne sont communiqués qu'à titre indicatif (voir paragraphe 5 concernant les frais).

• 4 Les Prix & Les Tarifs

Les prix des tarifs consulaires et des prestations, publics ou spécifiques, sont indicatifs et susceptibles de modifications.

Toutes prestations supplémentaires (téléphone, télécopie, expédition, enlèvement, livraison, conseil, secrétariat, etc) seront facturées en sus, suivant le tarif en vigueur.

• 5 Les Frais

Aucune avance des frais administratifs ou consulaires ne sera faite par AXIOME VISA.

Tous les moyens seront mis en œuvre pour exécuter la mission confiée dès réception d'un acompte de 50% sur les frais à engager.

AXIOME VISA n'est pas responsable des variations sans avis préalable de ces frais. Les avances de frais sous quelque forme que ce soit (acompte, dépôt, provision ou autre) ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une rémunération ou d'un escompte.

• 6 Commande

Compte tenu des délais d'intervention particulièrement courts qui sont souvent demandés, les ordres ou commandes, passés à AXIOME VISA, peuvent l'être tout aussi bien par téléphone que par mail, télécopie ou courrier. AXIOME VISA, à l'examen de la demande, se réserve le droit de refuser la commande. Toute commande, même orale, entraîne l'entière acceptation des présentes conditions générales de vente.

• 7 Le Délai

Tout délai ne peut être communiqué qu'à titre indicatif et ne peut s'entendre qu'à partir du moment où AXIOME VISA a réceptionné, de son client ou de son intermédiaire (Employeur, Correspondant-Dépositaire, Agence de voyages, Transporteur, Transitaires ou autre) tous les documents nécessaires à l'exécution de la mission confiée, y compris le règlement.

• 8 Clause Pénale

De convention expresse, le défaut de paiement de nos prestations et des éventuels frais à réception de factures entraînera l'exigibilité, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, avec un minimum de 20 euro, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires et de recouvrements éventuels. Cette somme sera due même si l'obligation principale a été en partie exécutée.

• 9 Election de juridiction

En cas de litige entre AXIOME VISA et ses clients ou correspondants- dépositaires régionaux, le Tribunal de Commerce de Versailles sera seul compétent.